

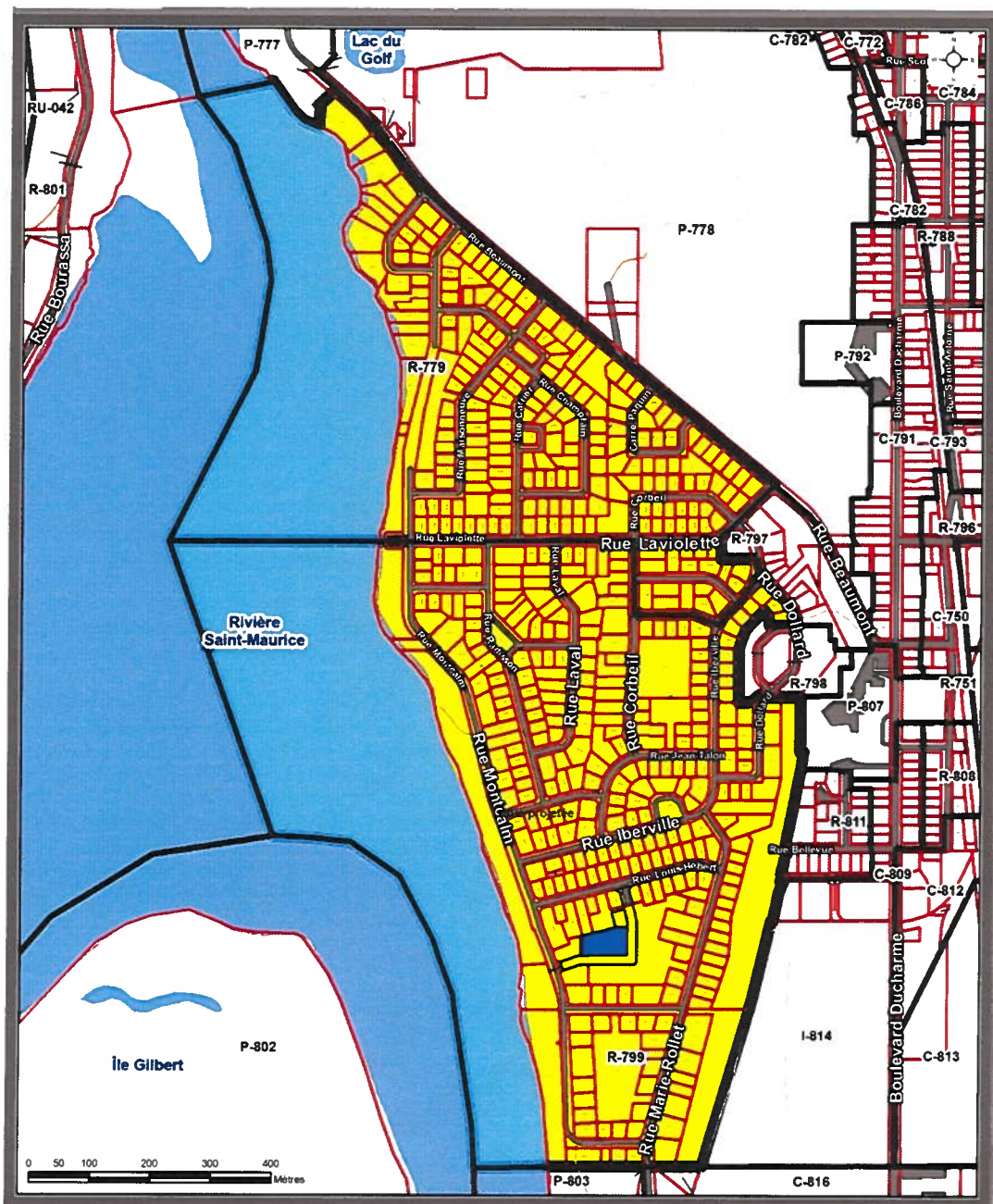
PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE – CONSTRUCTION DE DEUX IMMEUBLES DE SIX UNITÉS DE CONDOS AU QUARTIER BEL-AIR, ADJACENTS À LA NOUVELLE RUE PROJÉTÉE RELIANT LES RUES MONTCALM ET LOUIS-HÉBERT

## AVIS PUBLIC

### SCRUTIN RÉFÉRENDAIRE DU 3 OCTOBRE 2021

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par monsieur Jean-Sébastien Poirier, directeur général adjoint et greffier, aux personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur concerné que :

1. Un scrutin est nécessaire à la suite de l'adoption de la résolution no VLT-2021-07-212 intitulée « Demande d'autorisation – Projet particulier concernant la construction d'immeubles de type condo au quartier Bel-Air adjacents à la nouvelle rue projetée reliant les rues Montcalm et Louis-Hébert », adoptée le 20 juillet 2021 et disponible pour consultation au bureau du greffier situé à l'hôtel de Ville de La Tuque ainsi que sur le site Web de Ville de La Tuque dans la section « Référendum ».
2. La question référendaire est la suivante : *Approuvez-vous la résolution VLT-2021-07-212 autorisant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble pour la construction de deux immeubles de six unités de condos au quartier Bel-Air, adjacents à la nouvelle rue projetée reliant les rues Montcalm et Louis-Hébert ?*
3. Le scrutin concerne les personnes inscrites sur la liste référendaire du secteur illustré ci-dessous :



4. Le vote par anticipation se déroulera **dimanche le 26 septembre 2021, de 9 h 30 à 20 h** au Club de golf et curling La Tuque, 35, rue Beaumont, La Tuque (Québec) G9X 3G8.
5. Les bureaux de vote le jour du scrutin seront ouverts **dimanche le 3 octobre 2021, de 9 h 30 à 20 h** au Club de golf et curling La Tuque, 35, rue Beaumont, La Tuque, Québec, G9X 3G8.
6. **Le vote par correspondance pour les non-domiciliés** : Les bulletins de vote des personnes admissibles ayant demandé, au plus tard le 3 septembre 2021, de **voter par correspondance** devront être reçus par le soussigné à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 1<sup>er</sup> octobre à 16 h 30.

Les personnes habiles à voter pouvant voter par correspondance qui n'ont pas reçu leur bulletin de vote pourront communiquer avec le greffier afin de l'obtenir à compter du 27 septembre aux coordonnées indiquées au bas du présent avis.

7. Le recensement des votes sera effectué au bureau du greffier lundi le 4 octobre à 16 h.

Toutes les informations relatives au processus référendaire seront publiées sur le site Web de Ville de La Tuque au [www.ville.latuque.qc.ca](http://www.ville.latuque.qc.ca), dans la section « Référendum ».

Pour toute question, vous pouvez me rejoindre à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Jean-Sébastien Poirier  
Directeur général adjoint et greffier  
375, rue St-Joseph  
La Tuque (Québec) G9X 1L5  
Téléphone : 819 523-8200, p. 2143  
Télécopieur : 819 523-5419  
Courriel : [greffe@ville.latuque.qc.ca](mailto:greffe@ville.latuque.qc.ca)

**AVIS PUBLIC FAIT ET DONNÉ** à La Tuque ce 30<sup>e</sup> jour du mois d'août 2021.



Jean-Sébastien Poirier  
Directeur général adjoint et greffier

---

**POUR PUBLICATION SUR LE SITE WEB DE VILLE DE LA TUQUE  
AU [WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA](http://WWW.VILLE.LATUQUE.QC.CA)**

**LE 30 AOÛT 2021**